



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

- 1. Débitrice: **LES CHALETS D'HONORE SARL**, Av. des Alpes 20, 1450 Ste-Croix
- 2. Date du prononcé de dissolution: 16.02.2012
- 3. Suspension de faillite: 20.07.2012
- 4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 03.09.2012
- 5. Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

- 6. **Remarques:** But : opérations immobilières.
Par jugement rendu par le Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois le date, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731 b CO ; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite le 26 avril 2012.

Office des faillites de l'arrondissement de
la Broye et du Nord vaudois
1400 Yverdon-les-Bains

00802849

